



Expulsion et demande au tribunal d un délai

Par **Dron corinne**, le **23/09/2018** à **12:54**

Bonjour

J ai été notifié de mon expulsion qui aura lieu le 30 septembre mon assistante sociale a tout essayer pour que je garde mon logement sans succès pourtant les engagements étaient respectés mais même le fsl a été refusé par le bailleur .

Mon assistante sociale a donc demandé au tribunal pour un délai jusqu en mars mais la date de la convocation est fixée au 25 octobre .

Je voulais savoir si je peux rester dans les lieux jusqu au jugement car je n ai nul part où aller avec ma fille de 8ans et pas d endroit où stocker mes meubles et affaires.

Si oui est ce que le papier de convocation au tribunal suffira à stopper l huissier.

Cordialement